

# RÈGLEMENT NATATION COURSE

3 - À l'issue des championnats N2 Hiver Q1, le classement interrégional sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve. Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat.

**Remarque 1 :** Les interrégions ont jusqu'au dimanche 6 novembre 2016 pour envoyer les règles de qualifications spécifiques. En l'absence de cette information, le service de gestion des compétitions prendra la règle de qualification proposée par défaut par la Fédération Française de Natation.

**Remarque 2 :** pour les nageurs qualifiés aux championnats N2 Hiver Q1, il n'est pas obligatoire d'y participer. Ils peuvent participer uniquement aux championnats N2 Printemps Q2 et inversement.

## Proposition de critères de qualification :

Exemple donné pour un lieu de compétition. Si deux poules sont organisées, il suffit de multiplier les effectifs par deux.

## Détail des critères de qualification :

DAMES				ÉPREUVES	MESSIEURS			
Classements			Tps limites		Tps limites	Classements		
14-15 ans	16-17 ans	18 ans et plus	Toutes catégories		Toutes catégories	19 ans et plus	17-18 ans	15-16 ans
20	20	20	00:30,47	<b>50 NL</b>	00:27,54	20	20	20
20	20	20	01:06,48	<b>100 NL</b>	01:00,82	20	20	20
20	20	20	02:24,79	<b>200 NL</b>	02:14,48	20	20	20
20	20	20	05:03,21	<b>400 NL</b>	04:45,90	20	20	20
17	17	16	10:24,90	<b>800 NL</b>	09:55,60	16	17	17
17	17	16	20:03,58	<b>1 500 NL</b>	18:53,52	16	17	17
20	20	20	00:35,06	<b>50 Dos</b>	00:31,86	20	20	20
20	20	20	01:15,40	<b>100 Dos</b>	01:08,85	20	20	20
20	20	20	02:41,51	<b>200 Dos</b>	02:30,22	20	20	20
20	20	20	00:38,78	<b>50 Bra</b>	00:34,99	20	20	20
20	20	20	01:24,58	<b>100 Bra</b>	01:16,71	20	20	20
20	20	20	03:04,67	<b>200 Bra</b>	02:49,81	20	20	20
20	20	20	00:32,45	<b>50 Pap</b>	00:29,85	20	20	20
20	20	20	01:13,74	<b>100 Pap</b>	01:06,58	20	20	20
20	20	20	02:44,94	<b>200 Pap</b>	02:35,86	20	20	20
20	20	20	02:44,98	<b>200 4n</b>	02:31,99	20	20	20
20	20	20	05:48,15	<b>400 4n</b>	05:24,25	20	20	20

## Procédures d'engagements

À l'issue de la période de qualification, un classement interrégional des qualifiés aux championnats de Nationale 2 hiver Q1 et Q2 sera publié sur le site internet FFN.

- Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

- A la date d'ouverture des engagements, seuls les nageurs licenciés pourront être pris en compte dans le classement.

- Les droits d'engagements et leur règlement sont laissés à l'initiative de l'interrégion.